



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

\*\*\*

Séance ordinaire du 9 juin 2023  
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35  
Délibération publiée sur le site de la Commune

\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le neuf juin à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

**PRÉSENTS** : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

**POUVOIRS** :

Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;  
Frédéric MOREIRA qui avait donné n pouvoir à Roland MAZAUDIER ;  
Marie-Claude CLAIN qui avait donné pouvoir à Françoise LESCOËT ;  
Véronique PELISSIER qui avait donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS ;  
Béatrice PRIEZ qui avait donné pouvoir à Isabelle YATOUNGOU ;  
Nadia BERTRAND qui avait donné pouvoir à Henri POIRSON ;

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Harielle LESUEUR.

**OBJET** : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UN JARDIN PÉDAGOGIQUE DANS LE QUARTIER DE CHENNEVIÈRES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission municipale en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;

VU le rapport de Serge GOUGEROT indiquant que la commune va créer un jardin pédagogique dans le quartier de Chennevières, l'objectif étant de faire découvrir le jardinage et la préservation de la biodiversité aux élèves ;

**CONSIDÉRANT** que le projet consiste en la création d'un jardin pédagogique, à destination des enfants du quartier ; que la commune sera l'interface technique pour la réalisation des travaux et qu'une association sera porteuse du projet ;

**CONSIDÉRANT** que cette opération, dont les travaux doivent débiter à l'automne 2023, est susceptible de bénéficier de subventions de la part du Conseil Régional d'Ile-de-France et de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise ;

**CONSIDÉRANT** que le plan prévisionnel de l'opération s'élève à 40 000 € HT et s'établit de la façon suivante :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)	
18 000,00	Aménagement	10 000,00	Région IDF
16 000,00	Clotures	15 000,00	CACP
6 000,00	Eau	15 000,00	SOA
40 000,00		40 000,00	

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à solliciter des subventions auprès des partenaires susceptibles de financer l'opération, notamment le Conseil Régional d'Ile de France et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de participation ainsi que tout acte afférent aux demandes de subvention.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le 23/06/2023

Le Maire

Laurent LINQUETTE

**POUR EXTRAIT CONFORME**

La secrétaire de séance

Harielle LESUEUR